



Port de Saint-Malo



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURENTIEL

Bâtiment et terre-plein

AMIC 2023-11

En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques la manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public portuaire de Saint-Malo.

À la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée émise par l'entreprise Grain de Sail Logistics, Edeis Ports de Saint-Malo et Cancale envisage de délivrer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type de bien	Bâtiment et terre-plein
Localisation	Terre-plein des Corsaires
Surface du bâtiment	1200 m ²
Surface du terre-plein	1400 m ²
Début de l'autorisation	01/01/2024
Durée demandée	5 ans
Nature du titre	Droit simple
Projet proposé	Activité logistique impliquant du transport décarboné de marchandises par voie maritime.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, Edeis Ports de Saint-Malo et Cancale prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de Grain de Sail Logistics et la porte à la connaissance des opérateurs économiques. La présente publicité a pour objet de s'assurer, avant la signature du titre, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Les entreprises qui souhaitent manifester un intérêt concurrent pour l'occupation de cette parcelle remettront à l'appui de leur candidature, un dossier comprenant une présentation de l'entreprise et une présentation de l'activité projetée sur l'emprise faisant l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt concurrentiel. Ce dossier comprendra tous les éléments nécessaires à l'évaluation des critères mentionnés ci-dessous. L'absence d'élément dans le dossier permettant d'apprécier l'un des critères ou sous-critères empêchera l'attribution des points correspondant.

Les projets concurrents seront étudiés selon les critères décomposés en sous-critères suivants :

1. **ACTIVITE PORTUAIRE (40 points) :**

- **Activité justifiant d'un emplacement sur le port :**
 - o Utilisation des infrastructures et outillages portuaires ;
- **Trafic maritime annuel :**
 - o Nombre d'escales, volumes, durée

2. ACTIVITE INNOVANTE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE (40 points) :

- **Offre de transport décarboné des marchandises :**
 - o Projet participant aux enjeux de la transition énergétique et, plus particulièrement, favorisant le développement du transport vélique
- **Prise en compte des enjeux environnementaux liés à l'activité proposée sur le port :**
 - o Anticipation et/ou gestion des impacts environnementaux ;

3. VALEUR AJOUTEE POUR LE TERRITOIRE (20 points) :

- **Projet pérenne pour le territoire :**
 - o Localisation(s), perspectives d'évolutions, localisation des clients et partenaires
- **Création d'emplois locaux :**
 - o Nombre, pérennité et localisation des emplois créés.

Date limite de remise des manifestations d'intérêts	Vendredi 24 novembre 2023 à 10h00.
Renseignements et dépôt des manifestations d'intérêts	EDEIS Ports de Saint-Malo et Cancale Gare Maritime de la Bourse 35 400 Saint Malo Tel : 02 99 20 51 00 Courriel : contact@saintmalo-cancale.port.bzh
Date de publication	27/10/2023